



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 724**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 21 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 724**      **Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2019 de la Ville de terrebonne**

QUE l'objet du règlement numéro 724 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 724 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 724 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Fait à Terrebonne, (Québec)  
ce 30<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---